

QUESTIONS GÉNÉRALES

- Q. Qu'est-ce que le Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN) ?
R. Le Programme de formation scientifique dans le Nord offre du financement supplémentaire afin de compenser les coûts additionnels découlant de la recherche dans le Nord.
- Q. Quel est le but du PFSN?
R. Le PFSN vise à accroître l'intérêt face aux recherches dans le Nord et à offrir des possibilités aux étudiants finissants et aux étudiants diplômés d'acquérir de l'expérience et d'obtenir une formation professionnelle dans le Nord.
- Q. Qui est admissible au PFSN?
R. Les étudiants (citoyens canadiens ou résidents permanents) qui sont inscrits à un programme universitaire reconnu par une université canadienne. La recherche de l'étudiant doit être directement liée à sa thèse. Les étudiants qui font des études postdoctorales **ne sont pas admissibles au financement du PFSN**.
- Q. Quels domaines de recherche le PFSN appuie-t-il?
R. Les fonds de formation appuient les projets dans le Nord dont les sujets touchent **TOUTES** les disciplines (sciences de la santé, humaines, sociales, de la vie et physiques) et des domaines multidisciplinaires.
- Q. De quelle façon puis-je utiliser les fonds versés par le PFSN?
R. Les fonds du Programme visent à payer les **frais supplémentaires** attribuables aux projets de recherche scientifique dans le Nord (les coûts liés au transport, à la subsistance, au fret et certains coûts liés au service d'interprète et de traducteur). Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour payer les coûts de traduction et de réglementation ou pour payer les frais de subsistance dans le sud du Canada.
- Q. Puis-je présenter une demande dans plus d'une université?
R. Les candidats ne peuvent recevoir les fonds du PFSN que par une université dans une année de recherche.
- Q. Comment présenter une demande de financement dans le cadre du PFSN?
R. Les étudiants doivent remplir les formulaires en ligne requis en s'assurant qu'ils suivent les directives indiquées dans le *Manuel d'information*. Une fois qu'ils ont rempli les formulaires, les étudiants doivent les remettre au Comité des études nordiques de leur université. Les demandes de particuliers **ne sont pas acceptées**.
- Q. Quelle est la date limite pour présenter une demande de fonds versés par le PFSN?
R. La date limite du PFSN pour les étudiants est le 8 novembre et la date limite pour que l'université puisse soumettre sa candidature complète au PFSN est le 1er décembre.
- Q. Où puis-je trouver les formulaires?
R. Les formulaires sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
<https://nstp-pfsn.fluidreview.com>